



République de Côte d'Ivoire

Union- Discipline- Travail

*Cabinet du Premier Ministre,
Ministre de l'Economie et des Finances*

Abidjan, le 31 juillet 2013

NOTE D'INFORMATION SUR LE PRIX D'EXCELLENCE

Objet : Organisation de la Journée nationale de l'Excellence le 06 août 2013 à la Présidence de la République

1. Rappel du Contexte

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif primordial de la politique nationale qui est de faire de la Côte d'Ivoire un **Pays Emergent en 2020** avec une forte réduction de la pauvreté, le Gouvernement a adopté le 19 décembre 2012 la Communication en Conseil des Ministres relative à la ré institution des prix d'excellence.

Il s'agit pour la Côte d'Ivoire qui sort d'une longue période de crise de remettre à l'honneur le mérite et le savoir-faire dans les domaines clés de l'activité économique, sociale et culturelle.

Le Gouvernement avait mis en place, entre 1995 et 2000 un Comité des Prix d'Excellence essentiellement axés sur la promotion des vertus cardinales du mérite et de l'excellence. La dernière édition des Prix d'Excellence a eu lieu en 1997.

Monsieur le Premier Ministre a institué, par arrêté n° 152/PM/CAB / du 24 avril 2013, le Comité National de la Journée nationale de l'Excellence qui est assisté d'un Comité technique.

2. Organisation de la Cérémonie du 6 août 2013

La cérémonie de remise des prix d'Excellence se déroulera le 06 août 2013, à la Salle des Pas Perdus, en présence de SEM le Président de la République.

Les personnalités attendues sont les Présidents d'Institutions, les membres du Gouvernement, les membres du Corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire, les Représentants des Institutions internationales, le commandement de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que la société civile.

Le format envisagé prévoit une cérémonie d'une durée maximale de deux (2) heures. Cette cérémonie sera marquée par des allocutions, la remise des Prix aux lauréats (repartis en trois groupes pour respecter le timing) et des photos de famille.

Les Prix seront remis par SEM le Président de la République et, éventuellement, par des Présidents d'Institutions.

3. Contenu des Prix d'Excellence

Les lauréats des lauréats (majors dans les domaines considérés) recevront leur Prix au cours de la cérémonie du 06 août 2013. **Ces prix d'Excellence se composent d'un trophée, d'un diplôme signé par SEM le Président de la République et d'une somme de dix millions.**

Ces lauréats seront par ailleurs les invités spéciaux de SEM le Président de la République à l'occasion de la cérémonie marquant la commémoration de la fête de l'indépendance.